



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 22 avril 2026	Résolution: CE26 0628
--	-----------------------

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect de l'échéancier et le manque de collaboration pour corriger les défauts des travaux du fournisseur Pincor Itée;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM23 1053 (18 septembre 2023) et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Pincor Itée réalisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat pour la fourniture et l'installation d'un pavillon d'accueil transitoire dans le parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (CM23 0554), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter du 22 avril 2026, pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1269981002
/gd

Claude PINARD

Président du comité exécutif

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint

Signée le 24 avril 2026

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE